Projet Campus Groupama : un coin de voile est levé

1. Groupama Campus

La phase 2 du projet démarrant, on en sait un peu plus sur le planning de déménagement :
Une 1ère surprise : contrairement à ce qui avait été annoncé et justifié par la Direction (travaux sur Michelet), **Groupama SA ouvre le bal dès septembre de cette année.** L'immeuble de Marne serait-il vendu ?
Ainsi, les salariés les plus pénalisés par l'allongement de la durée de transport seront aussi les plus vite confrontés à de nouvelles difficultés d'organisation de leur vie personnelle et professionnelle.

- **Les mesures** d'accompagnement:
  - Des mesures d'accompagnement **non réellement négociées**, (la Direction refusant de réviser sa copie), tant du point de vue de l'UES qu'à fortiori de Groupama SA.
  - En conséquence, des mesures inadaptées (non pérennes), insuffisantes et sans commune mesure avec celles qui devraient être proposées par un grand groupe comme le nôtre. (Confère déménagement Société Générale).

- Compte tenu de ce planning tendu pour les salariés de GSA, **la CFE-CGC recommande à tous les salariés de se signaler à leur hiérarchie sans attendre et de solliciter un entretien RH d'échange, dès lors qu'ils se trouvent dans une des situations suivantes** :
  - Changement de mode de transport (RER au lieu de voiture personnelle), car la Direction n'a pas connaissance de ces impacts.
  - Difficultés liées à la conciliation de la vie personnelle et professionnelle (récupération des enfants – embauche d'une nounou – éloignement d'une personne aidée – déménagement et financement relais pour les propriétaires vendeurs….)

- **Autres informations : La CFE-CGC demande à ce que l'étude détaillée réalisée à l'initiative de la Direction sur l'impact des temps de transport, soit communiquée aux élus**.

Le CE et le CHSCT de GSA ont demandé à pouvoir visiter les chantiers rapidement afin de s'assurer de la qualité des implantations (proximité du RER, des parkings, isolation acoustique et thermique, diagnostics, agrément des immeubles, localisation de la restauration d'entreprise, locaux du CE…).

Réduction des surfaces :

Nous notons enfin avec inquiétude que les surfaces prévues dans les immeubles de Nanterre vont diminuer de plus de 5 500 m2 par rapport aux surfaces actuellement occupées.

Ils correspondraient d'après la Direction aux couloirs et aux salles d'archives ! **Cet argument est très discutable, et vous pouvez compter sur vos élus CFE/CGC pour obtenir des améliorations des conditions de travail telles qu'annoncées.**

Nous ne connaissons pas encore la surface attribuée par la Direction aux locaux de votre CE et ne savons donc pas si nous aurons suffisamment d'espace pour continuer à vous proposer toutes les activités que vous appréciez aujourd'hui (sport, chorale, dessin…).

Concernant la médiathèque, nous souhaiterions qu'elle soit implantée sur Nanterre dès que possible et, pour vous en faciliter l'accès, qu'elle soit positionnée à la sortie d'un restaurant d'entreprise.

Concernant la restauration actuelle, la CFE/CGC déplore son manque de qualité et sa dégradation au fil du temps et dans ce contexte, nous sommes favorables à intégrer l'offre de restauration du Comité Inter-Entreprises Gan, beaucoup plus qualitative, et pas plus coûteuse pour le collaborateur.

Dans le contexte de l'amélioration de la qualité de vie prônée par la Direction dans le cadre du projet Campus, nous attendons la proposition d'un espace ressources (conciergerie, zones de détente…)

La phase 2 du projet va continuer et permettra d'étudier les regroupements par métiers et le détail des implantations par immeubles (on parlera de « macro zoning » et « micro zoning »). **Nous ne manquerons pas de revenir vers vous pour vous tenir informés.**

2. Vente de l'immeuble Malesherbes ?

Information non officielle et à confirmer : l'immeuble Malesherbes serait vendu prochainement et devrait donc être libéré à court terme (Elior aurait déjà reçu l'information de la fermeture du self).

Si cette information était confirmée: où les salariés d'Astorg vont-ils déjeuner désormais, sachant que la grande majorité n'est pas amenée à déménager sur Nanterre ?

Auront-ils accès au restaurant de Direction de la rue d'Astorg ?

3. Télétravail :

C'est, bien sûr, le projet CAMPUS qui a suscité l'ouverture de négociations sur ce nouveau mode de travail notamment du fait de l'aggravation des conditions de transport pour beaucoup de salariés. Ces négociations ont d'abord débuté en janvier 2017 au niveau UES (Groupama, entités Gan et G2S) pour définir un **« accord cadre »** qui sera ensuite décliné dans chaque établissement (dont Groupama SA). Il fera l'objet de nouvelles négociations **notamment au niveau des métiers éligibles**.

- **Modalités :**
  - Tout reposerait sur le volontariat du salarié et l'accord de l'employeur, pour **une durée déterminée susceptible d'être renouvelée**.
  - **Afin de toucher un maximum de salariés intéressés par la formule, la CFE/CGC a demandé à ce qu'il n'y ait pas de quota quant au nombre de télétravailleurs et c'est ce que nous avons obtenu.**
  - Il est clairement apparu que le télétravail s'inscrirait dans une relation professionnelle basée sur la **confiance mutuelle**, la capacité à exercer ses fonctions de manière **autonome**.
  - Pour la Direction, le télétravail se ferait de préférence au domicile principal.
  - Seraient exclus les stagiaires et alternants.

- **Formalisation :**

  Le passage au télétravail serait conclu sous la forme d'un avenant au contrat de travail renouvelable.

  La Direction souhaitait limiter le télétravail à une seule journée par semaine. **La CFE/CGC a demandé à ce qu'il soit possible d'être en télétravail jusqu'à 2 jours par semaine et elle l'a obtenu.**

- **Conditions matérielles nécessaires :**

  La Direction souhaitait que le salarié dispose d'un bureau dédié à son activité de télétravail. La CFE/CGC a obtenu que seul un espace de travail dédié soit nécessaire.

- **Les indemnités forfaitaires :**

  Pour prendre en considération les frais générés, une indemnité serait versée pour la Direction de 20 euros bruts par mois que ce soit pour 1 ou 2 jours de télétravail par semaine. **La CFE/CGC demande 25 euros et 50 euros (pour 1 et 2 jours de télétravail).**

- **Processus de mise en place :** Des expériences pilotes seraient lancées à partir **du mois de mars chez GSA**, G2S et GGVie. **Le télétravail pourrait ainsi être mis en place dès septembre à Groupama SA.**

Une partie de nos élus et adhérents au sein de GROUPAMA SA

Catherine GUIBERT	Patrick DEBETENCOURT	Christian GUELLEC	Chantal HEDOU	Françoise ALLEMANE
Stéphane ANDLAUER	Marie-Ange KOEPPEL	Jacques JOUBERT	Bénédicte CUVELIER	Françoise MARCHAUT
Raphaël THOMAS	Christelle CHALEAT	Catherine BOSSAY	Richard CARACO	Virginie QUESTROY
Benoit de BORDE	Nathalie BOURDET	Véronique JOVA	Didier MAUVIEUX	Maria FRIGARA

L'équipe CFE-CGC a l'ambition et la conviction de défendre les intérêts de TOUS les salariés de Groupama SA